



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 58 - Avril 2025
Spécial Congrès fédéral

Édito



Philippe CRÉPEL,
Secrétaire général de
l'UFR Santé Action
sociale CGT

Préparation du Congrès fédéral Les retraité-es complètement concerné-es

Du 19 au 23 mai prochain, le 14^{ème} congrès fédéral se déroulera à Dunkerque. **Les retraité-es seront représenté-es par 33 délégué-es lors de ce congrès.** Un point d'étape sur le mandatement des retraité-es est repris dans cette lettre.



Les documents du congrès sont disponibles et doivent faire l'objet de débat dans les syndicats avec l'ensemble des adhérent-es en activité et retraité-es : <https://sante.cgt.fr/XIVeme-Congres-Federal-19-au-23-mai-2025-Dunkerque>

Ce congrès est résolument tourné vers la reconquête des Services publics, et au cœur de ceux-ci la reconquête de la Sécurité sociale pleine et entière à 100 % pour tous et toutes à l'occasion de ces 80 ans.

Une revalorisation des pensions, et pas de retraite en dessous du SMIC revendiqué par la CGT (2 000 €), une indexation des pensions sur les salaires, le retour de la péréquation salaire/retraite, une véritable reconnaissance de la pénibilité avec des départs anticipés dès 55 ans, le retour de la retraite à 60 ans et des Caisses de retraites confortées sont au cœur des débats et des orientations de notre congrès. Une attention particulière devrait être apportée à la CNRACL en grande difficulté actuellement.

Il est aussi primordial de débattre de l'organisation des retraité-es, celle-ci doit faire l'objet d'une attention dans chaque syndicat et dans chaque organisation. L'UFR, pour répondre à certaines interrogations de syndicats, a travaillé une note sur le sujet de l'organisation des retraité-es dans notre champ fédéral. Pour aider aux débats préparatoires du congrès, celle-ci est dans cette lettre.

Nous dénombrons plusieurs milliers de syndiqué-es CGT retraité-es non identifié-es par les syndicats, les privant ainsi de toutes les informations spécifiques en leur direction ! Ils représentent plus ou moins 10 % des syndiqué-es de notre fédération !!!

Les revendications, les luttes, la syndicalisation des retraité-es restent sur le quai par défaut de prise en compte suffisante, par les camarades en activité, de leur organisation et de leurs revendications.

Un congrès bien préparé, est un congrès sur la bonne voie pour la réussite de mobilisations et de victoires futures.

Sommaire

- La Vie Syndicale des retraité-es syndiqué-es CGT, un enjeu majeur p.2-3
- État d'avancement au 9 avril 2025 du mandatement des 33 délégué-es retraité-es pour le 14^{ème} congrès fédéral p.4

La Vie Syndicale des retraité·es syndiqué·es CGT : UN ENJEU MAJEUR !

L'analyse des états de notre organisation montre que de nombreuses et nombreux syndiqué·es ne sont pas rattaché·es à de vrais syndicats. 3 Unions Fédérales de notre champ sont concernées par cette situation : l'UFR, l'UFAS et l'UFSP.

Dans certains départements, les USD collectent les cotisations et les reversent à CoGÉTise alors que ça n'est pas du tout leur rôle dans notre organisation. En effet, les USD ne sont pas des syndicats mais des coordinations de syndicats, elles n'ont donc pas vocation à collecter les cotisations des syndiqué·es.

Ailleurs, ce sont les Unions Locales qui regroupent des syndiqué·es « isolé·es » dans des sections appelées « multipro » ou « interpro », elles collectent les cotisations et les reversent à CoGÉTise mais pas toujours dans la bonne fédération.

Dans tous ces cas, les syndiqué·es ne peuvent s'exprimer lors des congrès de leur organisation (UD, FD et CFD) alors qu'elles et ils payent leurs cotisations parce que ces congrès sont des congrès de syndicats. Les syndiqué·es du privé, de l'action sociale et de nombreux retraité·es sont dans cette situation. On le constate au moment des congrès de notre organisation.

Depuis plusieurs mandats, le travail avec les USD sur la connaissance de notre organisation n'est plus mené de façon systématique. Mieux organiser les syndiqué·es pour qu'elles et ils trouvent toute leur place dans la CGT participe à les garder tout au long de leur vie professionnelle et au moment de passer en retraite. Rappelons ici que notre fédération perd

9 syndiqué·es sur 10 au moment de ce changement de situation.

La préparation du congrès fédéral aurait pu être un moment de sensibilisation et de réflexion à ces anomalies et aurait dû permettre au moins un début de travail avec nos organisations.

Il est souvent mis en avant que les statuts de la CGT, comme ceux de la fédération ne permettent pas d'aller plus loin pour résoudre cette situation, qu'on ne peut pas faire autrement.

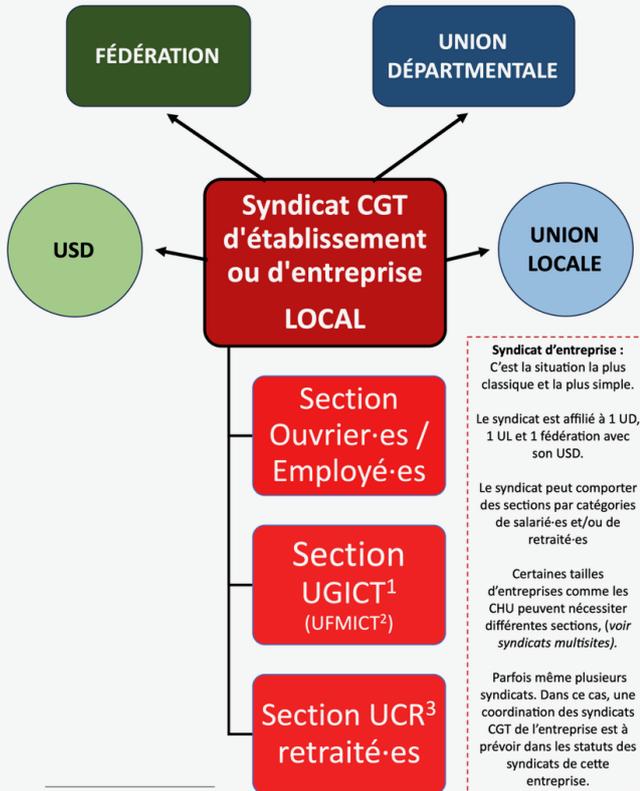
Une analyse attentive des statuts de la CGT montre que l'on peut faire autrement. Le groupe de travail confédéral mis en place en vue de la préparation du prochain congrès confédéral a résumé 4 situations possibles à partir des statuts confédéraux, (*cf. les différents schémas en annexe*).

La Commission Exécutive de l'UFR pense qu'il est nécessaire qu'un travail collectif, s'appuyant sur cette réflexion, puisse se mettre en place dans notre fédération en amont des congrès de notre fédération et de la confédération.

L'UFR sera partie prenante pour ce travail afin que chaque syndiqué de notre champ fédéral trouve sa place, et toute sa place, dans la CGT.

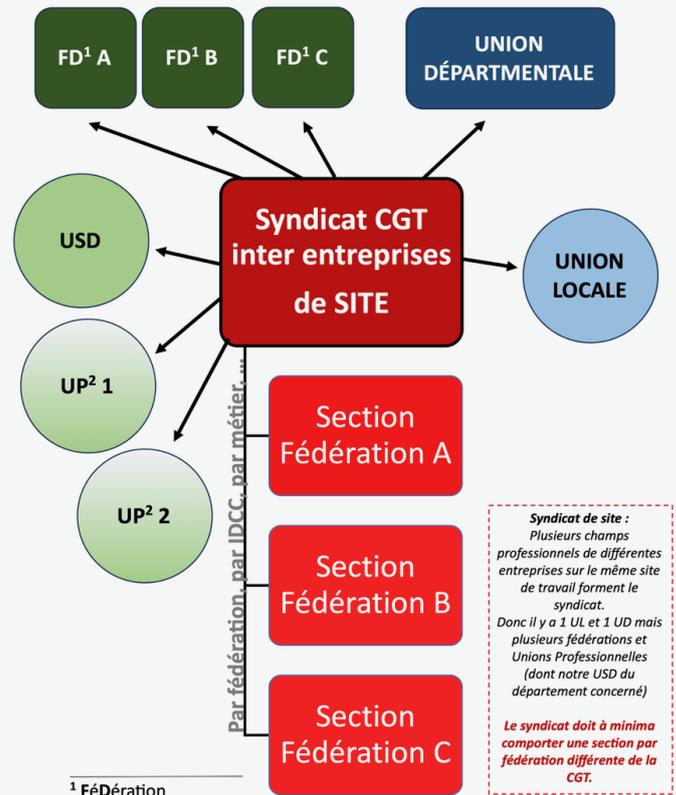
Cette réflexion entre les UF et la CEF permettrait d'avancer et de résoudre un certain nombre de conflits en interne et avec les employeurs. Mieux s'organiser éviterait également en cas de conflit dans une entreprise ou un établissement qu'un employeur puisse remettre en cause notre représentativité.

Syndicat d'entreprise



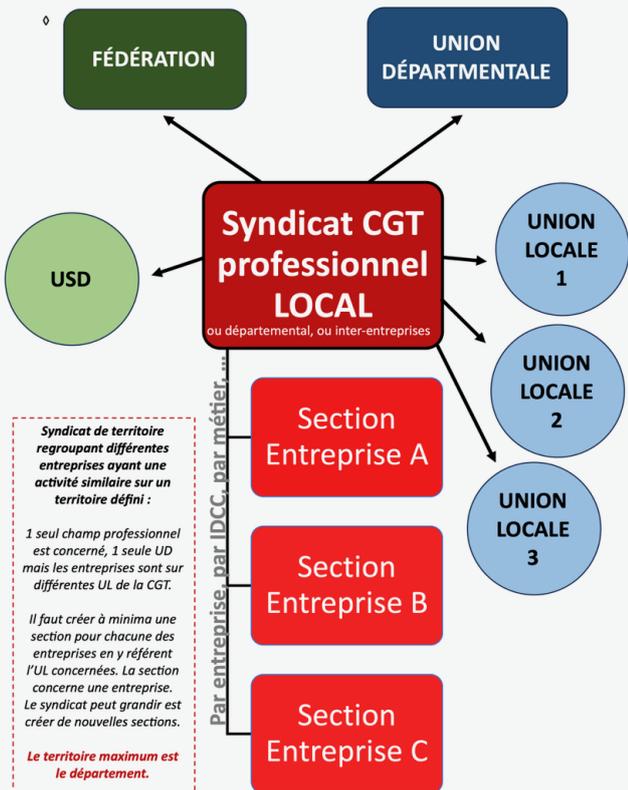
¹ Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens
 ² Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens
 ³ Union Confédérale des Retraités-es

Syndicat de site

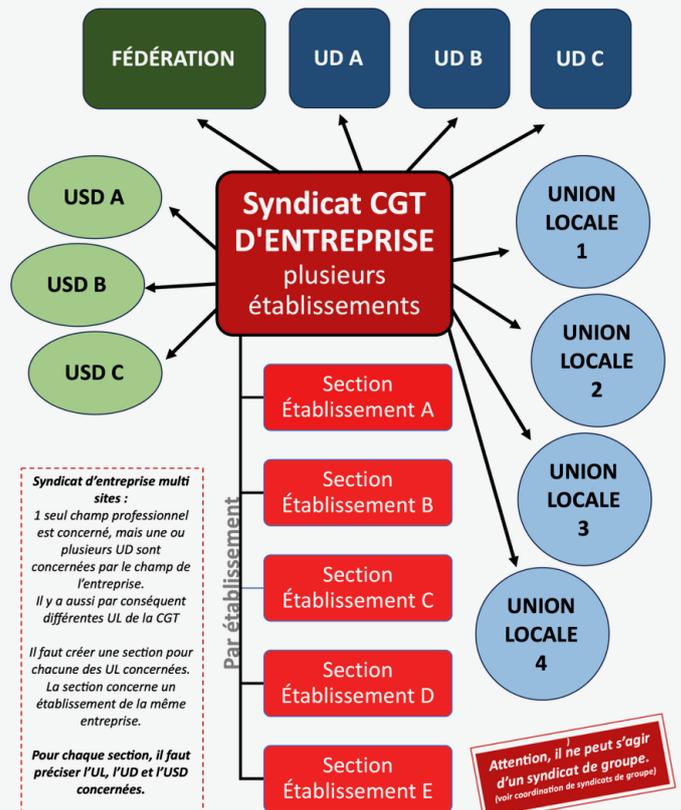


¹ Fédération
 ² Union Professionnelle

Syndicat de territoire



Syndicat d'entreprise multi-sites



ÉTAT D'AVANCEMENT AU 17 AVRIL 2025 DU MANDATEMENT DES 33 DÉLÉGUÉ·ES RETRAITÉ·ES POUR LE 14^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL.

Pour rappel, les règles de mandatement des délégué-es font que les délégué-es retraité-es sont fléchés par département dans chaque région (ancienne région administrative). Si le département concerné est en difficulté pour trouver le ou la délégué-e retraité-e, le mandat peut être basculé par l'USD détentrice du mandat à un-e délégué-e retraité-e d'un autre département de la même région CGT.

Rappelons aussi que les retraité-es délégué-es porteront les voix de syndicats. Statutairement il n'existe pas de syndicats CGT de retraité-es dans la CGT.

Ci-dessous les 9 mandats retraité-es qui restent à faire remonter :

Région	Département	État au 17 avril 24
Alsace	Bas Rhin (67)	Non pourvu
Franche Comté	Jura (39)	Non pourvu
Limousin	Haute Vienne (87)	Non pourvu
Lorraine	Meurthe et Moselle (54)	Non pourvu
PACA	Bouche du Rhône (13)	Non pourvu
Pays de Loire	Loire Atlantique (44)	Non pourvu
Rhône Alpes	Ain (01)	Non pourvu
Rhône Alpes	Isère (38)	Non pourvu
Rhône Alpes	Savoie (73)	Non pourvu

Au 17 avril 2025, 24 délégué-es désigné-es, 23 validé-es, 1 en attente de vérification.

Gardons le cap du 14^{ème} congrès, les documents de bilan et d'analyse et d'orientation sont disponibles :

<https://sante.cgt.fr/XIVeme-Congres-Federal-19-au-23-mai-2025-Dunkerque>